

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 15 juillet. — Le Post de ce matin annonce que don Carlos est déjà en Espagne. A ce sujet le Globe s'exprime ainsi :

« Nous avons appris la même chose, et qu'il avait déjà quitté Londres le 2 Il a fait le voyage par mer, sur l'invitation expresse des insurgés, et a débarqué quelque part sur la côte de Fontarabia. On nous a raconté des choses fort drôles sur les expédients auxquels ont eu recours pour cacher son absence de Londres aussi longtemps que possible. » Ce même journal contient que l'apparition personnelle de don Carlos dans les provinces insurgées peut augmenter l'ardeur pour sa cause, mais que sous le rapport des coopérations actives, soit dans le cabinet, soit en campagne, sa présence sera totalement inutile. Il exprime ensuite la conviction qu'une armée espagnole bien disciplinée, sera déjà sur les lieux dans les provinces insurgées.

— M. Van de Weyer a eu hier une entrevue avec M. Poulett Thomson, au bureau du département de commerce.

## FRANCE

### NOUVEAU MINISTÈRE ANGLAIS.

Paris, le 17 juillet. — On lit dans le Journal des Débats (à minuit) :

« Le ministère anglais est définitivement constitué. »  
 « Lord Melbourne est premier ministre, premier lord de la Trésorerie.  
 « Il est remplacé au ministère de l'intérieur par lord W. Duncannon, membre de la chambre des communes, et fils aîné de lord Ponsonby, pair d'Angleterre.  
 « Sir John Cam Hobhouse entre dans le cabinet.  
 « Tous les autres ministres ont conservé leur siège. »

### DON CARLOS.

On lit dans un journal du soir :

« Les détails confirmatifs du voyage de Don Carlos en Espagne à travers le territoire français se multiplient de manière à ne guère permettre de doutes sur le fait principal. On assure que le prétendant est venu en France sur le même paquebot qui ramenait en France M. Dupin. On ajoute que M. Jauge, conduit hier à la Préfecture de police, a été interrogé par M. Gisquet, qui lui a demandé par quel motif il avait répandu dans le public une nouvelle dont il n'était pas sûr : « Comment ! aurait répondu M. Jauge, je n'étais pas sûr du voyage du roi Charles V, moi qui ai eu l'honneur de le recevoir à dîner le jour de son voyage à Paris ! »

« Des lettres de Bordeaux annoncent positivement que Don Carlos y est arrivé le 6, qu'il a logé chez M. Pichon de Longueville, ancien conseiller au Parlement, dont le gendre l'a accompagné jusqu'à Bayonne.

Les journaux du 16, et entre autres le Messenger, le journal de Paris, révoquent en doute l'arrivée de Don Carlos en Espagne. Voici cependant ce qu'on lit dans l'Indicateur Bordelais du 13 juillet.

« Notre correspondant de Bayonne confirme le passage dans cette ville de Don Carlos, qui serait déjà arrivé au Bastan. »

(Ces différentes versions ne prouvent pas encore bien décidément que don Carlos soit en Espagne ; on sait fort bien que les légitimistes ont le plus grand intérêt à décourager le gouvernement en lui faisant croire que toute recherche, serait mainte-

nant surperflue, et dans ce but, ils ne se feront pas faute de fausses nouvelles.

— 4 heures et demie.

J'apprends à l'instant que le ministère a décidé ce matin qu'il interviendrait en Espagne. Je vous ai annoncé sans y mêler d'autre doute que celui qui résultait de divers bruits de bourse, tout ce qui a circulé dans les cercles le mieux informés sur le voyage de don Carlos. Tout cela est vrai et confirmé aujourd'hui.

Un aide-de-camp du ministre de la guerre est parti aujourd'hui pour Bayonne. Le voyage du roi est officiellement contremandé.

On a dit ce matin que M. Jauge avait été remis en liberté. A deux heures, cette nouvelle n'était pas encore vraie, et si l'intervention est décidée, il est probable qu'on le retiendra, et qu'on le traduira en justice, pour avoir agi dans des intentions hostiles à une puissance amie de la France.

La nouvelle de notre intervention en Espagne a fait baisser les fonds.

Tout le monde, ici se demande, comment M. Gisquet n'est point destitué après la stupide maladresse dont son administration a fait preuve dans l'affaire de don Carlos.

(Ces nouvelles sont extraites d'un journal exagéré, et par conséquent méritent confirmation.)

Les décorés de la croix d'honneur et des médailles d'or ont dîné hier aux Tuileries et en sont sortis tous enchantés de l'affabilité de la famille royale. Ils sont restés auprès du roi jusqu'à la nuit. La conversation a roulé principalement sur le commerce et l'industrie. M. le duc d'Orléans lui-même s'est beaucoup entretenu des diverses industries des départements méridionaux, et a paru les avoir étudiés d'une manière toute particulière. M. le président du conseil et M. le ministre du commerce étaient les seuls ministres présents au dîner. On y remarquait aussi le maréchal Gérard et M. le préfet de la Seine.

— On lit dans le Journal du Loiret du 13 juillet :

« La ville de Gien vient d'être le théâtre d'un accident accompagné de circonstances presque incroyables.

« M. Pinon, avoué dans cette ville, faisait creuser un puits dans une manœuvre qui lui appartenait. On était parvenu à une profondeur de cinquante pieds, quand dimanche dernier, au moment où un ouvrier remontait du puits, les parois de la partie supérieure, qui avaient été mal étayées, s'éroulèrent et entraînent cet ouvrier avec elles au fond du puits en l'ensevelissant sous une masse énorme de décombres.

« Malgré la certitude où l'on était que tous les efforts pour le sauver seraient inutiles, le propriétaire ne voulut rien négliger, et il retint tous les ouvriers qui se présentèrent. Ceux-ci y travaillaient nuit et jour en se relayant avec une activité digne d'éloges ; mais il fallait faire des déblais considérables, et la position des lieux s'opposait à ce que beaucoup de bras pussent agir à la fois. Aussi jeudi, après quatre jours de travail, n'était-on pas encore parvenu à retrouver ce qui probablement ne devait plus être qu'un cadavre, quand tout à coup on entendit comme des gémissements d'une personne mourante. On redoubla d'efforts, et quelque temps après on mit à découvert la tête de ce malheureux, qui se mit à parler à ses libérateurs. On ne tarda pas à le dégager tout-à-fait, et on le trouva accroupi sur ses talons, le dos appuyé contre une paroi du puits ; il était couvert de contusions, excepté à la

tête, qui par un bonheur en quelque sorte miraculeux, n'avait reçu aucune blessure. Des pierres tombées sur ses épaules, et soutenues sans doute sur d'autres débris, avaient formé au-dessus de sa tête une sorte de chapiteau qui l'avait préservé et lui avait ménagé de l'air. Il a ainsi vécu depuis dimanche matin jusqu'au jeudi soir onze heures. On l'a transporté à l'hospice, et tout fait espérer qu'il survivra à cet épouvantable accident. »

— Il vient de paraître sous le titre de Volupté un nouveau roman de M. Sainte-Beuve, qui était impatientement attendu du public.

## BELGIQUE.

### SÉNAT

Dans sa séance du 17 juillet, le sénat a entendu le rapport fait par le comte d'Arsehot, sur la loi relative aux provocations orangistes. Ce rapport conclut à l'adoption. La loi sur les concessions de péages en matière de travaux publics, et diverses lois stipulant des pensions au profit de plusieurs dames veuves ont ensuite été adoptées. L'assemblée s'est ensuite occupée de la proposition qu'avait faite la veille M. le comte Vilain XIII, de demander le ministre des finances pour apprendre de lui les motifs qui ont retardé la mise à exécution des postes rurales, et l'établissement d'un bateau à vapeur pour le passage d'Anvers à la Tête de Flandres. Après une courte discussion, le sénat a décidé que le ministre serait invité à se rendre samedi prochain dans l'assemblée pour fournir ces éclaircissements.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Fin de la séance du 17 juillet. — M. Legrelle demande que les chambres de commerce soient consultées sur la question de savoir si l'on doit donner la préférence à un droit fixe ou à un droit proportionnel.

M. de Meulenaere sous amende ainsi cette proposition : « Sans suspendre la discussion dont la chambre est en ce moment saisie. »

M. Verdussen pense qu'on ne peut voter sur cette proposition avant d'avoir pris connaissance des rapports des chambres de commerce.

M. le ministre de l'intérieur donne lecture de deux rapports qu'il possède dans son portefeuille. Ce sont ceux des chambres de commerce de Verviers et de Ruremonde. La chambre consultée adopte ce sous-amendement de M. de Meulenaere.

La discussion continue sur le n<sup>o</sup> 4 du tarif.  
 Froment les 1000 kil. Entrée 37 fr. 50 c. Sortie 25 c. Transit 2 fr. 80 c.

M. Lardinois a proposé à l'entrée 20 francs, au transit 1 franc 50 c.  
 M. Meeus n<sup>o</sup> demande à l'entrée que le droit de 42 frs. 50 c.

Les rapports des chambres de commerce que M. le ministre de l'intérieur a fait demander lui sont remis.

M. de Meulenaere donne lecture de plusieurs de ces rapports. Un seul, dit-il, celui venu de Charleroi est contraire au projet.

M. Lardinois relève ce fait. Le rapport de la section centrale dit que 13 rapports se sont prononcés contre, et quatorze pour le projet.

Le chiffre de 42 fr. 50 c. proposé par M. Meeus n'est pas adopté.

Le chiffre de 30 francs, proposé par M. Lardinois est aussi rejeté.

Celui de 37 fr. 50 de la section centrale est adopté.

Celui de 25 c. pour la sortie est également adopté.  
 Le droit d'entrée de 21 fr. 40 c. pour les 1000 kil. de seigle. Le droit de sortie de 25 c. et celui de transit de 4 fr. 50 c. proposés par la section centrale sont adoptés.

La discussion est ouverte sur le maximum et le minimum. La section centrale propose 24 fr. pour maximum et 13 fr. pour minimum.

M. A. Rodenbach propose d'élever le premier à 45 fr. et d'abaisser le second à 20 francs.

M. Verdussen propose par amendement de réduire le minimum à 12 fr.

Séance du 18 juillet. — Plusieurs pétitions analysées sont renvoyées aux commissions chargées d'en faire un rapport.

M. A. Delfailla dépose sur le bureau le rapport de la section centrale chargée d'examiner le projet de loi sur l'uniforme de la garde civique.

La chambre en ordonne l'impression sans lecture préalable ; elle en fixera la discussion ultérieurement.

Suite de la discussion du projet de loi sur les céréales.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le maximum et le minimum, et sur les divers amendemens qui ont été déposés.

M. Desmet votera contre l'amendement de M. A. Rodenbach, et demande que le minimum soit fixé à 16 fr.

M. Rodenbach : Je dois combattre mes adversaires avec les mêmes armes qu'ils ont employées pour me combattre. Aujourd'hui on m'accuse de trop protéger le commerce et le consommateur; hier on disait tout le contraire. Mes amis d'hier sont mes adversaires d'aujourd'hui. Je suis d'avis que le minimum de 13 fr. pour le froment, et de 8 fr. pour le seigle; sont ruineux pour l'agriculteur. Je le demande à tous ceux qui ont quelque connaissance en cette matière, si avec ce prix si bas les agriculteurs peuvent soutenir leurs familles et nourrir leurs enfans. Je demande pourquoi nous ne pourrions pas augmenter le minimum de 2 fr.

Je propose 15 francs au lieu de 13 pour le froment et 8 fr. au lieu de 9 pour le seigle; je suis moins libéral que M. Coghen de deux francs pour le froment et de un franc pour le seigle; mais en revanche mon libéralisme augmente pour le maximum, puisque je propose 20 francs au lieu de 24. A 20 francs, je laisse entrer sans droit les céréales étrangères; je protège les ouvriers, la basse classe du peuple qui veut du pain à bon marché; je protège le commerce d'exportation et l'agriculture peut se soutenir, puisque 20 francs sont la moyenne depuis 20 ans. Voilà pourquoi je propose un maximum de 20 fr.

(Il est 3 heures, la séance continue.)

BRUXELLES, LE 18 JUILLET.

La commission permanente de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de la chambre des représentans, se réunit aujourd'hui vendredi, pour se livrer à l'examen de la question soulevée par M. Obert, dans une pétition adressée à la chambre, et relative à l'industrie sétifère. La commission a adressé une circulaire à quelques industriels, par laquelle elle les invite à se rendre dans son sein, à l'effet de lui donner des renseignemens qu'ils croiront utiles à cette branche d'industrie si importante.

LIEGE, LE 19 JUILLET.

Le Journal des Débats annonce la recomposition du ministère anglais. (V. Paris.)

— Nous apprenons que les négociations ouvertes à Biberich pour obtenir le consentement des agnats de la maison de Nassau à la cession d'une partie du Luxembourg ont produit un résultat. On nous assure qu'un arrangement a été signé par le plénipotentiaire du roi grand-duc et le plénipotentiaire du prince de Nassau Biberich, sous la médiation de l'Autriche et de la Prusse, et que cet arrangement est en ce moment soumis à l'approbation du roi Guillaume. (Indépendant.)

— On lit dans un journal : « On nous assure que les chefs de corps ont reçu l'ordre secret de ne plus faire jouer la Brabançonne. » Si ce fait était vrai, ce serait une infamie, de quelque part que vint l'ordre en question; mais nous dirons cependant que notre musique militaire jouait la Brabançonne, il n'y a que quelques jours encore et avec la plus entraînante énergie.

— Plusieurs journaux ont mis en circulation le bruit de l'ouverture prochaine d'un congrès à Bruxelles pour la conclusion des affaires hollando-belges; cette nouvelle est sans aucun fondement. (Emancip.)

— M. Davignon, membre de la chambre des représentans, retenu chez lui depuis long-temps par une indisposition, assiste depuis deux jours à la séance.

— On lit dans le Nouvelliste du Limbourg :

« Il paraît que le général Dibbets ne veut plus se fier aux militaires originaires de la province du Limbourg, même de cette partie de la province qui, aux termes du traité du 15 novembre, doit un jour retourner sous la domination de la Hollande. Il vient de renvoyer aujourd'hui dans leurs foyers, en congé illimité, environ 80 hommes appartenant au 3<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de campagne, dont quelques-uns comptent jusqu'à 18 ans de services et dont plusieurs se trouveront par cette mesure réduits à la détresse. Voilà la récompense réservée par le gouvernement hollandais aux militaires belges qui lui sont restés fidèles durant toute la révolution. Chaque homme a obtenu un florin pour frais de route, quoique beaucoup d'entr'eux

eussent dû recevoir de 15 à 25 florins qui leur venaient comme boni de la masse d'habillement. »

— M. A. Fox, consul de Belgique à Falmouth, vient d'enrichir le Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, d'une collection de minéraux du comté de Cornouailles; nous nous empressons de signaler cet acte de bienveillance à la reconnaissance de nos concitoyens.

— Le Belge, le Journal d'Anvers et le Journal de Namur ne nous sont point parvenus.

— Il va se célébrer à Gand une solennité extraordinaire, un jubilé de deux cents ans. Les notabilités du clergé de toutes nos provinces se proposent d'y assister.

— Le 13 de ce mois, à 5 heures du matin, la foudre est tombée sur la tour de l'église de Horst, (arrondissement de Ruremonde). Les dégâts causés au toit et à la charpente sont évalués à la somme de 1,150—20 cent. Cet événement est d'autant plus déplorable que la veille on avait mis la dernière main aux réparations nécessitées par la vétusté de la tour.

— On écrit de Naples, le 26 juin :

« L'éruption du Vésuve a pris un caractère sérieux depuis quelques jours. Un torrent de laves fort large se dirige du côté de Forré del Greco et ne reste éloigné qu'à un mille de cette petite ville. Depuis 1822 on n'a pas vu une éruption aussi forte et d'aussi longue durée. On entend facilement à Naples les détonations, semblables à des coups de canons qu'on entend au lointain. » (G. d'Augsb.)

— Jeudi dernier, un jeune homme, était sur le point de se noyer ense baignant dans la mer à Ostende. Le nommé Pierre Maes, se jeta aussitôt à la nage et le saisit au moment où il allait périr, mais fatigué bientôt, il allait lui-même être victime de son dévouement lorsque le sieur Joseph Staffyn (directeur du pavillon des bains) attiré par les cris des personnes présentes, après une course aussi rapide que difficile, se précipita dans la mer et parvint à les sauver tous les deux, il leur prodigua les secours nécessaires, donna au jeune homme ses vêtemens et fut obligé d'aller en ville en chercher d'autres pour lui-même; honneur à ces deux hommes généreux!

— On mande d'Alexandrie, qu'il y avait beaucoup de mouvement dans l'armée égyptienne, surtout le long des frontières de Caraman et de Merarche, à Adana et Haleb, et tout paraissait présager une grande expédition militaire. Contre qui elle serait dirigée, c'est un mystère à Alexandrie, mais tout le monde était d'avis que le pacha projetait quelque chose d'important. Il est assez vraisemblable qu'il veut susciter de nouveaux embarras à la Porte, et qu'il a notifié à son fils de se tenir prêt à prendre à chaque instant les armes. Les mouvemens extraordinaires de la flotte anglaise dans la Méditerranée dont on avait connaissance à Alexandrie, ont donné lieu de croire qu'ils se rattachaient aux armemens en Égypte. L'avenir dévoilera ce qui en est de vrai.

— On écrit de Triest, le 5 juillet :

« D'après des lettres de Milan, don Miguel aurait l'intention de s'établir à Rome. Il y aurait loué un hôtel, et attendra en tranquillité le cours des événemens dans les états du pape. »

— On écrit de Munich: le 19 juillet: Depuis le commencement du mois il est ordonné par les autorités compétentes que tous les journaux français, le Moniteur excepté, qui arrivent, seront avant leur distribution par le bureau des postes, remis à la direction de la poste pour y être examinés.

— On écrit de Francfort, le 6 juillet :

« L'étudiant de Reitzenstein qui, depuis les événemens d'avril 1833, était ici en prison, a été transféré à Hanovre dans la nuit du 28 au 29 juin. On sait que dans son emprisonnement il a été atteint d'aliénation mentale, ce qui a engagé le gouvernement à demander son extradition pour être rendu à sa famille, toutefois sous la surveillance de la police. Il est probable que le sort des autres étudiants et autres prisonniers politiques sera bientôt décidé, mais de quelle manière, ce qu'on ne peut pas même supposer: cependant on paraît être certain que quand les résolutions de Vienne pour le maintien de la tranquillité en Allemagne seront mises en vigueur, leur sort sera moins rigoureux qu'on le craignait.

— On écrit de Mons : « Le gouverneur vient d'adopter des mesures sévères contre la mendicité. — Nous serons redevables à notre société pour la conservation des monumens, de la restauration de la belle église de St-Waudru. Un escalier sera élevé pour la solidifier. — Sous peu nous aurons un marché à la viande qui sera disposé sur un bon plan. »

— Le pape Grégoire XVI vient d'envoyer à la ville de Venise la rose d'or qu'il bénit le dimanche Lœtare, comme un hommage à l'ancienne capitale de la république dont faisait partie la ville de Belluno sa patrie.

Cette institution de la Rose d'or remonte à l'an 1049; saint Léon IX, qui gouvernait alors l'église, voulut assujétir directement au Saint-Siège le célèbre monastère de Sainte-Croix en Alsace, monastère fondé par ses aïeux et sur lequel il avait des droits de patronage. Par un arrangement le monastère s'obligea à envoyer tous les ans, à lui et ses successeurs, le jour du quatrième dimanche de carême une rose d'or, ou deux onces d'or.

Ce dimanche est appelé Lœtare, en vertu de l'homélie du pape Innocent III, afin d'exciter les catholiques à une joie toute spirituelle à l'approche de la Pâque et de la fin des pénitences. D'après cette pensée, on établit le rituel de la bénédiction et de l'onction de la rose d'or, qui figure le Christ, le roi des rois, représenté par l'or, le plus noble des métaux, et par le beaume odorant, la résurrection de Sauveur.

Anciennement la rose était colorée en carmin pour représenter le sang que le Rédempteur versa pour son peuple; mais, à présent, elle est en or poli, et le pape, après la bénédiction, la porte en procession de la main gauche, tandis qu'avec la droite il bénit le peuple.

Cette rose est donnée par le souverain pontife, tous les ans, aux princes de la chrétienté ou aux villes qui ont bien mérité de l'église. La république vénitienne, qui fut le berceau de plusieurs papes, en possédait cinq dans le trésor St-Marc; elles ont disparu pendant les dernières guerres d'Italie. La première fut donnée en 1566 au doge Vendramin, par Sixte IV et Grégoire XVI a envoyé la 6<sup>e</sup> rose à la capitale de sa patrie.

SOUSCRIPTION POUR LES INCENDIÉS DE LIMBOURG.

Un arrêté royal du 16 juillet, porte :

Attendu que, par suite de l'incendie qui a éclaté dans la ville de Limbourg (province de Liège), le 21 du mois dernier, la plupart des ouvriers des trois fabriques très-importantes, et les habitans des trente-six maisons devenues la proie des flammes, sont réduits à la détresse;

Attendu qu'il est urgent de porter des secours efficaces aux victimes du désastre, et que les fonds alloués au budget de l'état sont insuffisants pour atteindre complètement ce but;

Vu l'arrêté du 22 septembre 1823;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Une collecte générale dans toutes les communes de la Belgique est autorisée en faveur des habitans de la ville de Limbourg, qui sont dans un état nécessairement suite de l'incendie qui a éclaté dans cette localité le 21 juin dernier.

Art. 2. Pendant trois mois, à partir de la date du présent arrêté, des listes de souscription seront ouvertes et déposées dans les maisons communales, et des collectes à domicile pourront être faites, par les soins et à la diligence des administrations communales.

Art. 3. Les fonds provenant des collectes et des souscriptions seront versés, par les autorités locales, dans les caisses des receveurs des contributions directes, lesquels verseront lesdits fonds dans les caisses des agens du trésor, et feront parvenir les récépissés aux députations des états de leur province respective. Ces récépissés seront ensuite adressés au département de l'intérieur dans les formes et le délai à prescrire par le chef de ce département.

Art. 4. Les fonds recueillis seront répartis par la députation des états de la province de Liège, sur la proposition de la régence de la ville de Limbourg et de l'avis du commissaire du district de Verviers, et seront distribués lorsqu'il les états de répartitions auront été approuvés par nous.

Des arrêtés royaux du même jour accordent :

Au sieur Malherbe (Philippe-Joseph), domicilié à Liège, un brevet d'invention de dix années pour un nouveau fusil, que l'on charge par la culasse;

Aux sieurs Max (N.), Lesoinne et Pirlot fils, domiciliés à Liège, un brevet d'invention de dix années, pour un nouveau fusil;

Au sieur Hanquet aîné et Co, domicilié à Liège, un brevet de perfectionnement de quinze années, pour des perfectionnements apportés aux fusils à culasse mobile,

Au sieur Carton-Forge (L.-J.-J.), domicilié à Menin (Flandre occidentale), un brevet de perfectionnement de quinze années, pour une nouvelle machine à couper le tabac à fumer.

— Par arrêté du même jour, M. le ministre de l'intérieur a autorisé MM. les comtes Henri de Mérode Westerloo et Amédée de Beaufort, à ériger un monument à la mémoire d'Anneessens dans l'église de la Chapelle, à Bruxelles.

### REFLEXIONS.

Lord Grey opérât une révolution radicale, puisqu'il démocratisait le commerce en détruisant le monopole, et qu'il bouleversait la plupart des fortunes de la noblesse et du clergé. Il s'était donné à résoudre ce problème : réduire à la plus petite somme de résistances les abus qu'on est chargé de détruire. Aussi les hommes politiques de l'Angleterre regrettent surtout dans lord Grey cet art profond qui savait éviter les collisions entre les deux chambres. Les hommes du mouvement sont de bien plus fortes têtes : ils s'y prenaient si bien en France que la France se serait refait carliste. Si on leur donnait en Angleterre la mission de dépouiller l'aristocratie de ses injustes privilèges, voici comment ils résoudraient le problème : *Faire crier la poule sans la plumer.*

— Il y a un parti qui ne s'aperçoit pas qu'il exagère toutes les idées qu'il proscrit chez les autres. Ce parti veut briser tous les cultes, renverser toutes les idoles, et il met à la place le fétichisme le plus chétif et le plus trivial. Qu'un roi auquel tiennent les destinées entières de la civilisation soit l'objet d'un infâme assassinat; ce parti trouve que la civilisation est une bien petite chose, un roi un bien petit personnage et un assassinat une charmante plaisanterie. Mais que l'un d'eux ait un rhume; aussitôt la nation doit être consternée; les journaux enrégimentent soigneusement toutes les périodes, les changements en bien ou mal du mal de tête du grand citoyen. Hier, disent-ils, il a été éternué moins souvent que la veille; aujourd'hui moins que hier; ainsi la patrie pourra bientôt quitter ses habits de deuil. Cette fatuité-religion est bien comique. Renversez, si vous voulez, Jupiter; mais trouvez bon que je n'adore pas les oignons sacrés de l'Égypte.

— Le président de la diète helvétique vient d'énoncer sur l'hospitalité des idées qui ont au plus haut degré le ridicule du sens commun. Il croit que celui qui reçoit un étranger à son foyer et à sa table, a le droit de lui dire : « Je vous demande la permission d'avoir ici autant d'autorité que vous quoique je sois le maître de la maison. »

— Les hommes qui observent out dû remarquer, à l'occasion de la loi sur les céréales, que le ministre ne marche avec les hommes qu'aussi longtemps que ses principes ne sont point engagés. Au contraire, les élections françaises nous ont prouvé que chez certains hommes les principes viennent après les moyens de succès. Ainsi ce sont les intrigans politiques qui agissent d'après leur conscience, et ce sont les politiques consciencieux qui font de l'intrigue. D'après cela il ne faudra plus confier sa bourse qu'à des fripons.

— Peu de solennités ont un caractère aussi grand aux yeux de la raison que celle dans laquelle les représentants de l'industrie de toute la France ont répondu au discours de Louis-Philippe par des explosions d'enthousiasme. Il semblait voir la civilisation personnifiée, après s'être vue mise en question pendant quatre ans par le génie de la destruction et de la barbarie, se retrouvant en face de celui qui l'a sauvée aux périls de ses jours et de la popularité. Certes la royauté est une institution sans modèle dans le passé, quand on la voit ainsi entourée d'une cour de travailleurs au-dessus desquels elle ne s'élève que par un plus grand savoir pratique que les industriels eux-mêmes et par la supériorité des services qu'elle a rendus à la cause du travail. Maintenant il ne sera plus de bon goût de montrer une

politique méprisante pour les boutiquiers, à moins cependant qu'on ne soit plus grand seigneur que le roi de France.

### UNIVERSITE DE LIÈGE. — Faculté de droit.

MM. Ferdinand Guillaume Nicolas Henri Cornesse, de Stavelot, Théodore Philippe Joseph Dupuis, de Nivelles, et Charles Jacobs, de Brée, subiront leur examen de candidat le 23 à 4, 5, 6 heures.

MM. Leurquin François Charles, de Lens St-Servais, Genoux Edouard, de Heure, Delwart, Alexandre, de Montigny, subiront le 22 juillet l'examen de candidat en sciences.

### TAXE DU PAIN A LIÈGE du 19 juillet.

Pain de seigle, 16 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 27 centimes.  
Pain dit de ménage, 40 centimes au lieu de 39 centimes.

### ETAT CIVIL DE LIÈGE du 18 juillet.

*Naissances* : 3 garçons, 2 filles.

*Décès* : 3 garçons, 2 filles, 2 hommes, savoir : Martin Joseph Lejeune, âgé de 58 ans, tisserand, rue des Ecoilers, époux de Jeanne Marie Leclercq. — Bernard Matherbe, âgé de 47 ans, tailleur, rue Petite Nassarue, veuf de Jeanne Michel.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BAL CHAMPETRE dimanche, lundi et jeudi, 20, 21 et 24 courant, AU PETIT SANS-SOUCI, sur Avroy.  
Mardi 22, il y aura CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL. On reçoit les cartes gratis. 227

BAL CHAMPETRE au WAUX-HALL, sur Avroy, à Fragnée, dimanche et lundi, 20 et 21 courant.  
Mardi 22, CONCERT suivi de DANSES. 220

### SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

#### A L'OCCASION DE LA FÊTE D'AVROY :

Dimanche 20 juillet, HARMONIE à 5 1/2 heures.  
Lundi 21, harmonie à 5 heures et bal à 8 heures.  
Jeudi 24, harmonie à 6 heures et feu d'artifice à 9 heures.  
Dimanche 27, harmonie à 5 1/2 heures.  
Pour le BAL, MM. les associés pourront, à partir du 18 du courant, se procurer des cartes de dames chez le sieur HUTOY, rue du Salon, n° 213, et des cartes d'étranger chez M. THISQUEN, hôtel de Luxembourg. S'y adresser de 2 à 4 heures de l'après-midi.

### SALLE DE VENTE

#### RUE FERONSTRÉE, COUR DES HOSPICES.

Lundi 21 juillet, VENTE DE MEUBLES, LINGES, HABILLEMENTS, etc.  
MARDI 22, à 2 1/2 heures, VENTE d'une collection de TABLEAUX et de GRAVURES.

( ) Mardi 22 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA à l'encan, à la maison n° 923, rue Royale, entrée sur le Marché, les MEUBLES ET EFFETS de la succession de M. le médecin Calés, consistant en chaises, tables, commodes, secrétaires, bois de lit, pendules, lampes astrales, linges, lits, matelats, ustensiles de cuisine, vin de Bourgogne, Bordeaux, Rhin, en bouteilles, et deux feuillets Corton et Nuits de 1833.

Plus la bibliothèque composée de très bons ouvrages que l'on pourra voir dans la matinée dudit jour.

La VENTE de ladite MAISON et de deux autres y contiguës sera incessamment annoncée. Elles sont nouvellement bâties dans le plus bel emplacement de la ville pour le commerce.

A LOUER un JOLI QUARTIER, rue Puits en Sock, Outre-Meuse, n° 1138, à des personnes sans enfans et payant leur table, si on le désire. 230

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste.-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

CHEVAL de six ans, dressé au cabriolet et à la selle; ainsi qu'un TILBURY et un CABRIOLET à VENDRE. S'adresser au n° 569, quai d'Avroy. 225

A LOUER présentement UN QUARTIER au rez-de-chaussée composé d'un salon, d'une chambre à manger, anti-chambre, une chambre à côté de la cuisine, deux ou trois chambres au second, deux caves, et écurie si on le désire, rue de la Cathédrale, n° 2.

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à satiner. S'adresser rue St-Séverin n° 685.

### FONDATION PIETTE. — AVIS.

Par testament du 22 juillet 1747, Jean François Piette, chanoine de Ste.-Croix, a institué des bourses d'études pour les humanités, la philosophie, etc. et a institué pour administrateurs collateurs de ces bourses ses deux plus proches parens, l'un du côté paternel, l'autre du côté maternel, et un dignitaire ecclésiastique; les deux premières places étant vacantes, le proviseur de la fondation invite les personnes qui peuvent avoir qualité pour les remplir, à s'adresser à lui, place St.-Denis, n° 637.

Liège, le 16 juillet 1834.

Le commissaire du district de Liège, proviseur de la fondation Piette, J. H. DEMONCEAU.

### VENTE par licitation d'une MAISON et TERRE devant les Vennes, à Grivegnée.

Jeudi 24 juillet 1834, à dix heures du matin, il sera exposé en vente publique, par devant M. Charles CHOKIER, juge de paix des quartiers Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire en la même ville, commis à cet effet: 1<sup>o</sup> UNE MAISON, fournil et dépendances, avec quatre verges grandes de cotillage y contigu, situés devant les Vennes, commune de Grivegnée.

2<sup>o</sup> ET HUIT VERGES petites de verger, sis au même endroit, aboutissant aux biens-fonds ci-dessus.

Ces immeubles sont occupés par Joseph Beaupré et Marie Catherine Devillers.

S'adresser à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON, dépositaire des titres, pour connaître les conditions. 170

### VENTE D'UNE MAISON

en conformité de la loi du 12 juin 1816.

Jeudi, 31 juillet 1834, à 10 heures du matin, il sera procédé par devant M. BOUHY, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint Jean en Ile, par le ministère de M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire à Liège, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques et au plus offrant, d'une MAISON et dépendances, cotée n° 742, située en Bergère, derrière la salle du Spectacle à Liège.

S'adresser à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON. 171

( ) Lundi, 28 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Souverain-Pont, une BONNE MAISON, sise à Liège, rue Neuve, derrière le Palais, n° 431, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

### VENTE CONSIDÉRABLE DE BOIS SCIÉS,

À Ahin, près de Huy.

Mercrèdi 30 juillet 1834, à 2 heures de relevée, on VENDRA dans le chantier du sieur STASSART, à Ahin, près de Huy

200,000 pieds de BOIS sciés en chêne et bois blanc, savoir : en chêne,  
5000 pieds planches et quartiers de 20 pieds de longueur,  
6000 idem de 18 idem.  
5000 idem de 16 idem.  
4000 idem de 15 idem.  
4000 idem de 14 idem.  
6000 idem de 12 idem.  
15000 idem de 10 et 11 idem.  
410,000 idem de 6 à 9 pieds idem.  
3000 pieds de quartiers doubles.  
2000 pieds de rampes d'escaliers.  
25000 pieds de wères, terrasses et posselets.  
15000 pieds de bois blanc de toute qualité

La majeure partie des planches et quartiers de chêne dans les longueurs de 10 à 20 pieds, provenant du chantier du Sr. Mattart d'Envoz, sont d'une qualité tout-à-fait supérieure et ont de 8 à 10 ans de sciage.

A six mois de crédit à la recette du notaire LOUMAYE.

Nota. Les amateurs qui désireraient acheter à main ferme, peuvent se présenter le 29 juillet 1834, chez ledit STASSART, à Ahin, depuis 8 heures jusqu'à 4. 234

### ( ) POUR CAUSE DE DEPART.

Le notaire BERTRAND est chargé de VENDRE de gré à gré une jolie MAISON en bon état et solidement construite, ayant une belle boutique avec 2 fenêtres (vitres), 2 corps de bâtimens, 2 pompes, cour et très belles caves, elle est située en cette ville, dans un quartier très commerçant. Cette maison est grevée de 3 rentes à 5 pour cent qui forment presque les deux tiers du prix. On en jouira du jour de la vente.

S'adresser audit notaire.

### DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

### DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politiqu*

DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQUE de la PROVINCE de LIÈGE, par Henri DEL VAUX, de Fouron.

Prix : 10 francs.

On souscrit au bureau de cette feuille, où le prospectus se distribue gratis. 16

VENTE D'UNE BONNE MAISON DE COMMERCE.

Le mardi 29 de ce mois, à 40 heures du matin, il sera VENDU aux enchères publiques, pardevant M. CHOKIER, juge de paix, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais et par le ministère du notaire PAQUE, une MAISON, sise à Liège, rue Puits en Sock, n° 397, Outre-Meuse. Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude dudit notaire et qui présentent beaucoup de facilité pour le paiement du prix.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION

Le lundi 4 août 1834, à dix heures du matin, le notaire Wasseige vendra aux enchères, en son étude, rue Hocheporte, à Liège, une MAISON avec jardin, sise à Froidmont, près de la Boverie, actuellement occupée par le sieur Gérard Desglain. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

Lundi 21 juillet 1834, à 9 heures du matin, pardevant M. Bouhy, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest, en son bureau rue St-Jean-en-Ile, n° 794, à Liège, il sera procédé par le ministère du notaire BIAR, à l'adjudication définitive d'une pièce de TERRE sise à Jemeppe, en lieu dit Garde Dieu, contenant environ 41 perches 40 aunes (9 verges grandes 10 petites) sur la mise à prix de 4400 francs ainsi fixée par la surenchère.

En l'étude de M<sup>e</sup> BEKTRAND, notaire à Liège, il sera VENDU au plus offrant, le 25 juillet, à 10 heures du matin, dix actions de la route de la Vesdre, le cahier de charges présente de grands avantages à l'adjudicataire. Le notaire susdit est chargé de PLACER sur hypothèque différents CAPITAUX.

BIENS PATRIMONIAUX A VENDRE.

1<sup>o</sup> Une belle et bonne maison de campagne bâtie en briques et pierres de taille, couverte en ardoises, sise en Hesbaye, à trois lieues de Huy et trois et demi de Namur, propre à un rentier, fabricant ou négociant.

Elle se compose au rez de chaussée d'un salon, place à manger et six autres pièces, de cinq pièces au premier et de quatre à l'étage, surmonté de 4 greniers; sept belles caves, cuisine, buanderie, foarnil, citerne, écurie pour douze chevaux, remise, étables, jardins, bosquets, mesurant un bonnier métrique, planté d'arbres, produisant les meilleurs fruits. Le tout en très-bon état.

2<sup>o</sup> Quarante-deux bonniers de terre, prairies et bois, situés à Seressia, commune de Forville, province de Namur.

3<sup>o</sup> Et une maison, sise à Liège, rue Grasse-Poule, n° 400, Hors-Château. S'adresser au notaire PUREIE, à Burdinne. A. M. HEPTIA, avocat à Huy. Ou au notaire PAQUE, à Liège.

BELLE MAISON BIEN SITUÉE.

A VENDRE aux enchères publiques, en l'étude du notaire DE BEFVE, le mardi 29 juillet courant, à 3 heures du soir, une bonne et solide MAISON à deux étages; cinq caves et de vastes greniers, située rue Sœurs de Hasque, avec bâtiments composés de trois grands QUARTIERS indépendants, cour, jardin et porte cochère, pouvant y tenir équipage et utile à tout commerce et industrie; sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281.

Le 31 juillet 1834, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères publiques d'une maison à porte cochères, avec cour, remise, écurie et jardin spacieux, située rue des Sœurs-Grises, n° 407. On peut la voir dès à présent. S'adresser audit notaire RENOZ, pour avoir connaissance des conditions de la vente et des titres de propriété.

Le mardi 22 juillet courant, à 3 heures de relevée, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, sur les lieux mêmes (et non en son étude, comme il a été annoncé), un beau TERRAIN carré, propre à bâtir, situé placé devant St. Paul, à Liège, qui se trouve en ligne avec le nouveau pont qui va être construit sur la Meuse. La situation présente beaucoup des avantages par l'élargissement de la rue devant les Carmes, et par les nouvelles rues de la Cathédrale et de St-Martin en Ile.

Le plan géométrique de cette propriété, contenant la division des lots, est déposé en l'étude dudit notaire. On vendra les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots. Le 1<sup>er</sup> contient 432 aunes carrées (mètres) 95 centièmes, joignant à la rue Lulai et à la place Saint-Paul; le 2<sup>e</sup>, de 248 aunes 58 centièmes, joint à ladite place; le 4<sup>e</sup>, de 229 a. 27 c., joint à la rue de la Sirène et à la nouvelle rue de St-Martin, en Ile; et le 5<sup>e</sup>, de 239 aunes 42 c., tient à cette dernière rue.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART, dépositaire des titres.

A LOUER, pour occuper de suite, un BEL APPARTEMENT composé de cinq pièces avec grand salon, cuisine, chambre de domestique. S'adresser place derrière le Spectacle,

A VENDRE une BELLE MAISON sur le quai de la Sauvenerie, au commencement du pont d'Avroi, bâtie à neuf, et une sur la Fontaine, n° 6. S'adresser faubourg St-Gilles, n° 203.

BELLES PROPRIÉTÉS PATRIMONIALES LEZ-LIÈGE.

La remise définitivement en vente aux enchères publiques en l'étude du notaire DE BEFVE, est fixée au 22 juillet 1834, à 3 heures du soir, consistant dans la campagne connue sous le Waux-Hall Champêtre, située à Froidmont, près de la Boverie, composée de deux bonnes maisons de maître, avec cour, écurie, remise, jardins d'agrément et légumier, pour prise et verger, de la maison du fermier contigue, avec étable, foarnil, et grange, jardin, cotillage et verger, sur une superficie de 443 ares, fonds de première classe.

Ces propriétés, près de la ville, dans un site aussi sain qu'agréable; entre deux rivières, à la route de la Vesdre, acquérant par leur position tout leur prix à l'établissement du chemin de fer sur Chénée et du pont de pierre sur la Meuse aux Fiattes et leur communiquant tous moyens d'industrie, d'aisance et d'agrément, seront exposés en deux lots, sous les clauses à voir dans les études des notaires HOUBAER, à Seraing, et DE BEFVE; rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège.

Le 21 août 1834, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux ENCHÈRES:

D'une belle et GRANDE MAISON de COMMERCE, située à Liège, rue Vinave-d'Ile, n° 603.

Cette maison comprend plusieurs corps de bâtiments, elle a deux sorties, l'une sur la rue Vinave-d'Ile, l'autre sur la rue du Mouton Blanc. Elle est composée au rez de chaussée d'une belle et vaste boutique, éclairée sur la rue Vinave-d'Ile par trois croisées, d'un beau salon à côté, d'un autre salon, cuisine, remise, écurie, etc., et de deux belles cours, dont l'une très-vaste et parfaitement aérée, peut être facilement convertie en jardin, au fond de la seconde cour se trouve un corps de bâtiment donnant sur la rue du Mouton-Blanc, formant une habitation entièrement séparée, ce corps de bâtiment sera vendu séparément, si les amateurs le désirent. Aux premier et second étages de cette maison se trouvent de beaux appartements, de vastes magasins et greniers.

On pourra voir cette maison tous les jours de 9 à 11 heures du matin. S'adresser pour les conditions à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION

D'une très belle FERME et de 63 bonniers 65 perches (73 bonniers ancienne mesure) de biens fonds, situés à Rouvroi, commune de Horion Hozémont, arrondissement de Liège.

Le jeudi 24 juillet 1834, dix heures du matin, le notaire PAQUE procédera, en son étude rue Souverain-Pont à Liège, à la VENTE aux enchères des biens dont la désignation suit et joignant près eux tous à MM. les princes d'Artemberg et comte de Liedekerke de Parhe, savoir:

1<sup>er</sup> Lot. La ferme de Rouvroi, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, bâtis en briques et couverts en tuiles, avec trois étangs, fontaine intarissable, jardins enclos, terres labourables, pâture, bois et prairies dont une contient environ 300 arbres à fruits en plein rapport, plusieurs peupliers de Canada, formant un ensemble de 24 bonniers 12 perches 87 aunes (27 bonniers 43 verges 10 petites.)

2<sup>e</sup>. Une pièce de terre située près de Rouvroi, nommée le Petit Brouck, contenant 2 bonniers 61 perches 80 aunes (3 bonniers ancienne mesure.)

3<sup>e</sup>. Une autre de 6 bonniers 61 perches 60 aunes (7 bonniers 14 verges 13 petites), située en lieu dit Sart Thury, campagne de Rouvroi.

4<sup>e</sup>. Cinq bonniers 66 perches 72 aunes (6 bonniers 14 verges 5 petites) de terre en deux pièces, dites Grand Brouck, campagne de Rouvroi.

5<sup>e</sup>. Une pièce de terre située entre Hozémont et Fontaine, de la contenance d'un bonnier 79 perches 30 aunes (2 bonniers 1 verge 3 petites).

Et une autre de 92 perches 50 aunes (1 bonnier 1 verge 4 petites), au même endroit.

6<sup>e</sup>. Une de 5 bonniers 25 perches 50 aunes (6 bonniers 10 verges petites), située entre Hozémont et Fontaine.

7<sup>e</sup>. Une autre d'un bonnier 79 perches 25 aunes (2 bonniers 16 verges petites), située en lieu dit Pierre Boverouille, entre Rouvroi et Fontaine.

8<sup>e</sup>. Une autre de 3 bonniers 24 perches 60 aunes (3 bonniers 14 verges 8 petites), entre Rouvroi et les Cahottes, traversée par un chemin.

9<sup>e</sup>. Une autre de 3 bonniers 18 perches 40 aunes (3 bonniers 13 verges), située à la Croisette, au hameau de Rouvroi.

10<sup>e</sup>. Une autre d'un bonnier 8 perches 40 aunes (1 bonnier 4 verges 9 petites), située à la Longue Haie, près de Rouvroi. — Et une d'un bonnier 70 perches 40 aunes (1 bonnier 19 perches), située au même endroit.

11<sup>e</sup>. Une autre d'un bonnier 93 perches 70 aunes (2 bonniers 3 verges 17 petites), en lieu dit Bois Houpenché, près des Cahottes.

12<sup>e</sup>. Une de 2 bonniers 57 perches 60 aunes (2 bonniers 19 verges), en la campagne entre les Cahottes et Fontaine et une de 27 perches 90 aunes (6 verges 7 petites), au chemin des Meuniers.

13<sup>e</sup> Et une de 17 perches 40 aunes (4 verges), située à la Gleixhe, et un bois de 48 perches 80 aunes (11 verges), situé au même lieu.

Ces BIENS seront VENDUS par lots tels qu'ils sont ci-dessus spécifiés et seront ensuite réexposés en masse, aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire PAQUE.

VENTE DE LA BELLE PROPRIÉTÉS DES MAZURES.

Le 7 août 1834, 2 heures de relevée, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire en ladite ville à la VENTE aux enchères de la belle TERRE des Mazures, située commune de Theux, canton de Spa, à proximité des villes de Theux, Verviers, Spa et Liège.

Cette propriété comprend une belle habitation de maître, des bâtiments d'exploitation, de beaux jardins, étangs et 35 bonniers environ de terres, bois et prairies, elle est située sur les bords de la Vesdre et joint à la nouvelle route de Liège à Verviers.

S'adresser pour connaître les conditions de cette VENTE à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653 et à M. le juge de paix susdit.

ADJUDICATION D'UNE MAISON AVEC JARDIN

Très-propre au Commerce.

Lundi 21 juillet 1834, à dix heures du matin, il sera exposé en VENTE publique au plus offrant, par le ministère de M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, sise près de l'Hôtel de Ville, n° 1002, une MAISON, avec une autre petite à côté, et une verge grande environ de jardin contigu, située sur la grande route, au centre du village de Grivegnée, joignant d'un côté au chemin du Vieux Thier, d'un autre à la grande route et des deux autres à M. Ch. Constant. S'adresser au notaire LAMBINON, dépositaire des titres de propriété, pour avoir communication des conditions.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 17 juillet. — Rentes, 5 p. 100, 406 70, fin cour., 406 75. — Rentes, 3 p. c. 76 90, fin cour., 76 95. — Actions de la banque, 6000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 94 25, fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 00 00; fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 65 1/4; fin cour., 65 1/4; 3 p. 100, 43 3/8; fin cour., 43 3/8; différée 00 00. — Cortès, 32 00. — Portugais, 00 00. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 00; fin cour., 00 00 — Empr. romain, 95 7/8; fin cour., 00 00. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 17 juillet. — Dette active, 54 3/4 00. Dito, 97 1/4. — Bill de change, 22 7/8 0000. — Oblig. du Syndicat, 90 7/8 0000 — Dito, 73 1/2 0000. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 00. — Rente française, 00 00 00. — Dito de 1833, 00. — Obl. russe Hop. et C<sup>e</sup>, 102 3/4 00. Dito de 1828, 102 5/8 000 — Inscr. russes, 69 00 0000. — Empr. russe 1831, 97 1/4 0000. — Rente perp. d'Esp. 00 00 — Dito 000000. — Dette diff. d'Esp., 17 15/16 00. — Oblig. mét. Autriche, 97 7/8 000000 — Lots chez Gollas, 00. — Cour. Naples, falc., 00 00. — Oblig. Danaises, 00 00. — Oblig. de Brésil, 78 5/8. — Cortès, 35 00 000. — Dito Grec, 0. — Lot de Pologne, 117 00.

Bourse d'Anvers, du 18 juillet.

Table with 4 columns: Changes, à court jours, à deux mois, à 3 mois. Rows include Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, and Hambourg.

Effets publics Belgique — Dette active, 102 1/2 P. Id. diff. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 0-00. — Empr. de 48 mill. 97 1/2 A. — Id. de 12 mill., 00/00. Id. de 24 mill., 600 0/0000 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 95 P. 00/00 — Espagne. Gueb., 80 0/0 P. 00. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 00. Id. perp. Amst., 64 1/2 65 1/4 0000/0000. Idem dette différée, 47 3/4 7/8.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

150 balles café St-Domingue, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 17 et 18 juillet.

Le sloop belge Joséphine, c. Zoutelief, ven. de Londres, ch. de café, sucre et rhum.

Le koff belge Helena, c. Witteveen, ven. de Rio-Grande, ch. de cornes et 3000 cuirs.

Le schooner suédois Ulla, c. Hillman, ven. de New-York, ch. de coton et bois d'acajou.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, c. Morfece, ven. de Londres, avec passagers.

Le brlek norvégien Aurora, c. Barkman, ven. de Gottenbourg, ch. de bois.

Bourse de Bruxelles, du 18 juillet. — Belgique. Dette active 52 1/2 P. Emp 24 mill., 97 7/8 P. — Hollande. Dette active, 54 1/4 P. — Espagne Gueb., 80 1/2 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 100, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 100, 64 1/2 P. Id. Paris, 3 p. 100, 00 0/0 0. Cortès à Lond., 31 1/2 P. Dette diff. 47 3/4 00.

MARCHE DE HASSELT, du 18 juillet.

From. l'hect., 13-80 — Seigle, 8-40 — Orge, 9-00 — Sarrasin, 7-50 — Avoine, 5-70. — Genièvre, à 10 degr. 35. — Beurre, kilog. 1 50.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.